

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq du mois de Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HUBY Jacques – Maire.

Etaient présents : Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne - M. DEBONNE Éric – M. LEDRAIT Didier : Adjoints.

Mme BATTE Emilie – Mme FOUCART Alicia – Mme GAILLON Aurore – Mme L'HERMITTE Laurence – Mme TILLIER Christine – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUEVILLE Daniel formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. HOUISSE Bastien – M. LALMANT Hervé

Madame GAILLON Aurore a été désignée secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 30 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

- à la demande de la Trésorerie, une délibération doit être prise pour l'achat de jouets pour les enfants scolarisés au sein du R.P.I. et habitant Grugny.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Cession Maison située 1430 route de Dieppe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vente de la maison a été confiée à Maître Sandra ALIANE-DUBUS – Notaire à BOSCHARD ainsi qu'à l'agence immobilière MORANCAIS dont le siège social est situé à ISNEAUVILLE.

Monsieur le Maire précise que suite à plusieurs visites, il a été fait une proposition à 150.220.00 € net pour la commune.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'achat au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide la cession de la propriété située au 1430 Route de Dieppe, cadastrée section A N° 563 d'une superficie de 1.660 M2 moyennant la somme de 150.220.00 €

- décide que l'acte relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître Sandra ALIANE-DUBUS, Notaire à BOSCHARD,

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

Cession de terrains appartenant à Habitat76 – Lotissement de la Chapelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été contacté par le bailleur Habitat76 qui envisage la vente des pavillons situés au lotissement de la Chapelle – Rue des Jonquilles. Préalablement, l'Office propose de procéder à des régularisations foncières.

Cessions par Habitat76 au profit de la commune :

- * Lot 18 cadastré section A n° 449 (pour partie) pour 101 m² (espace vert l'arrière du parking à l'entrée du groupe)
- * Lot 17 cadastré section A n° 448 (pour partie) pour 2 m² (voirie)
- * Lot N° 19 cadastré section A N° 450 (pour partie) pour 100 m² (espace vert situé à l'entrée du groupe).
- * Section A n° 446 pour 456 m² et 447 pour 85 m² (bassin eaux pluviales et espace vert à aménager en partie en parking)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide l'acquisition à l'euro symbolique des terrains précités.
- accepte que les Services de l'Office se chargent de régulariser le transfert de propriété, par acte administratif, l'Office prenant à sa charge tous les frais en résultant,
- autorise Monsieur le Maire et ou un adjoint à signer l'acte administratif et le certificat de collationnement ou tout autre document se rapportant à cette cession.

Noël des enfants de l'école

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération de régularisation pour l'attribution de jouets à Noël aux enfants de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal acquiesce et décide d'attribuer un jeu ou jouet pour Noël à chaque enfant habitant la commune et scolarisé à l'école de Grugny ou au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Questions et Informations diverses

- * Vidéo-surveillance : demande de devis en cours
- * SMAEPA Auffay-Tôtes : au 1^{er} Janvier 2022, le SMAEPA Auffay-Tôtes est devenu le SIAEPA Frichemesnil – Grugny – La Houssaye-Béranger.

* Repas cantine à 1 € : nous avons l'accord de la Préfecture. La facturation de janvier tiendra compte des quotients familiaux. Si le justificatif n'a pas été communiqué, le tarif à 2.80 € le repas sera facturé.

* Projet de rénovation de la Salle des Fêtes : Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement, d'aménagement et de mise aux normes.

* PLUI : création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au sein de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin. Il faudrait envisager l'exploitation de la zone constructible rue de la République. C'est une réflexion que nous devons avoir avant la fin du mandat.

Plusieurs idées sont avancées.

Séance levée à 20 heures 30.